

MAPFRE AM

MAPFRE AM

Code de Transparence

MAPFRE AM Capital Responsable

MAPFRE AM Inclusion Responsable

Juin 2020

spainSif

Code de transparence – FCP ouverts au public – janvier 2020



Liste des fonds concernés par ce Code de transparence	2
2. Données générales sur la société de gestion	3
3. Données générales sur les fonds ISR présentés dans ce Code de transparence	8
4. Processus de gestion	14
5. Contrôle ESG.....	18
6. Mesures d'impact et reporting ESG	18

Liste des fonds concernés par ce Code de transparence

Ce Code de transparence s'applique à deux fonds gérés par la société de gestion, en Actions et taux fixe zone Euro et aux philosophies d'investissement complémentaires :

MAPFRE AM Capital Responsable				
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 31/05/2020	Liens vers les documents relatifs au fonds
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Engagement	<input checked="" type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input checked="" type="checkbox"/> Taux fixe émetteurs publics ou privés de la zone euro	<input checked="" type="checkbox"/> Impacts directs et indirects sur l'environnement non compatibles avec les enjeux de développement durable <input checked="" type="checkbox"/> Activités liées aux bombes à sous munition et mines anti personnel <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'Homme <input checked="" type="checkbox"/> Licenciements sans accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> Absence informations ESG et/ou financières	42,5M€	- DICI et prospectus https://www.mapfre.es/seguros/mis-ahorros/inversion/fondos-de-inversion/ - Rapport de gestion https://www.mapfre.es/seguros/mis-ahorros/inversion/fondos-de-inversion/ - Reporting financier et extra financier https://www.mapfre.es/seguros/mis-ahorros/inversion/fondos-de-inversion/ -Fiche produit https://www.mapfre.es/seguros/includes/docs/capital-responsible-fund.pdf - Politique d'exclusion : https://www.mapfre.es/seguros/mis-ahorros/inversion/fondos-de-inversion/

MAPFRE AM

MAPFRE AM Inclusion Responsable				
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 31/05/2020	Liens vers les documents relatifs au fonds
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Engagement <input checked="" type="checkbox"/> Thématique sociale: Inclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions essentiellement de pays de la zone euro	<input checked="" type="checkbox"/> Impacts directs et indirects sur l'environnement non compatibles avec les enjeux de développement durable <input checked="" type="checkbox"/> Activités liées aux bombes à sous munition et mines anti personnel <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'Homme <input checked="" type="checkbox"/> Licenciements sans accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> Absence informations ESG et/ou financières <input checked="" type="checkbox"/> Absence de politique handicap	10,7M€	- DICI et prospectus https://www.mapfre.es/seguros/mis-ahorros/inversion/fondos-de-inversion/ - Rapport de gestion ND, le fonds a été créé le 09/12/2019 - Reporting financier et extra financier ND, le fonds a été créé le 09/12/2019 -Fiche produit https://www.mapfre.es/seguros/mis-ahorros/inversion/fondos-de-inversion/ - Politique d'exclusion : https://www.mapfre.es/seguros/mis-ahorros/inversion/fondos-de-inversion/

2. Données générales sur la société de gestion

2.1 Donnez le nom de la société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique ce Code.

MAPFRE Asset Management SGIC, SA
 Carretera de Pozuelo 50 2ª planta Módulo Norte
 Tél : +34 581 1400
 Site internet : www.mapfre.es
www.mapfre.es/seguros/mis-ahorros/ahorro-inversion/mapfre-inversion-2.jsp

2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

MAPFRE, acteur de référence du panorama financier espagnol, a une forte conviction concernant son rôle à jouer dans la dimension ESG Environnement, Social et Gouvernance. La responsabilité sociale en particulier est inscrite dans notre ADN. L'origine du groupe se trouve dans une structure mutualiste et

MAPFRE AM

ceci a influencé profondément l'acceptation de cette responsabilité vis-à-vis du tissu social dans lequel notre activité prend place. La fondation MAPFRE, une des principales fondations espagnoles, est active depuis 1975 essentiellement dans une vocation sociale.

Par ailleurs, au cours des 15 dernières années MAPFRE s'est transformée d'un investisseur très conservateur, privilégiant les obligations d'états locaux à une institution présente dans une large gamme d'actifs et avec une exposition globale et diversifiée. Le niveau de responsabilité et d'impact social s'en est trouvé dramatiquement modifié. L'ampleur du débat public sur l'investissement ESG a bien entendu été un catalyseur, mais il est clair que cette structure et histoire prédisposait MAPFRE à une adhésion sincère et convaincue aux principes de l'investissement socialement responsable.

Nous sommes bien sûr heureux de constater que nous assistons à une réelle prise de conscience de l'importance de la notion ESG. Force est de constater que les choses avancent, et même rapidement. Ceci est un signe des temps, et dans ce domaine nul ne se plaindra de cette rapidité car nous sommes tous conscients de l'urgence. De plus, nous sommes arrivés à de nombreux constats dont deux sont particulièrement saillants. D'une part que l'investissement responsable ne signifie pas un sacrifice de la rentabilité et d'autre part, que des procédés rigoureux doivent rapidement épauler et renforcer une déclaration de principes. En d'autres termes, par l'analyse (incluant des recherches académiques réalisées en partenariat avec des universités européennes), nous avons acquis la conviction qu'inclure des critères non financiers dans la valorisation d'un actif permet d'obtenir des rentabilités supérieures à long terme. De plus, la rigueur exigée par la collecte de l'information extra financière, souvent non standardisée, requiert un effort important mais dont les dividendes sont importants. Il s'agit d'un effort de longue haleine, car souvent, plus qu'un niveau absolu, le sens et la rapidité du mouvement sont cruciaux pour savoir si une entreprise a une stratégie soutenable. Par exemple, l'efficacité énergétique d'aujourd'hui sera très probablement dépassée dans le futur et les acteurs actuellement les plus efficaces et qui progressent le plus rapidement dans ce domaine resteront les mieux situés.

Un des arguments les plus convaincants pour une analyse intégrale, incorporant les dimensions ESG, de chaque investissement, est que cette analyse est beaucoup plus efficace pour identifier les risques. Ceci est particulièrement important dans l'époque actuelle de taux bas, voir négatifs où les investisseurs se voient obligés à prendre du risque dans leurs portefeuilles. Le risque prend de nombreuses facettes. Si nous analysons les épisodes récents de tensions financières, nous détectons souvent un composant ESG: crises des émissions diesels ou problèmes de gouvernance, nous estimons qu'une approche intégrale: nous donne un avantage et cela permet de justifier un investissement en ressources et temps.

L'Europe dans son ensemble montre une claire sensibilité à l'investissement ESG, peut-être pourrions-nous même oser dire que notre vieux continent se situe dans le fer de lance de ce mouvement. De nombreux acteurs européens ont au cours des dix dernières années établis des procédés intéressants. La place de Paris semble émerger comme centre névralgique de l'investissement responsable. Pour se bénéficier de cette dynamique, MAPFRE a cherché une alliance stratégique pour déclencher une vitesse supérieure dans l'analyse ESG. En 2017, MAPFRE a pris une participation dans La Financière Responsable, société de gestion de portefeuilles d'actions de sociétés européennes cotées et non cotées qui sélectionne des entreprises de qualité qui conjuguent cohérence stratégique, bonnes pratiques extra-financière et performance financière. En plus elle est dédiée à l'investissement socialement responsable. Ce partenariat va procurer à ses membres de nombreuses synergies. Dès le premier instant, les équipes se sont mises à travailler conjointement pour partager et renforcer les savoir-faire spécifiques et générer de la valeur ajoutée. Une des retombées rapides de ce partenariat a été l'obtention d'une vision plus globale pour l'ensemble de nos clients. De nombreuses références à la méthodologie de La Financière Responsable sont réalisées dans ce code de transparence car il existe un contrat de conseil entre les partenaires.

La logique de l'alliance stratégique entre LFR et MAPFRE est claire. Dotée d'une ample assise de gestion, MAPFRE dispose du muscle nécessaire pour monter en puissance, tant au niveau de outils abordés que de l'impact sur les clients finaux. L'apport conceptuel de la LFR permet d'élargir l'objet de la méthodologie à d'autres actifs financiers, par exemple en se posant la question, compliquée certes, du développement durable dans la problématique des emprunts d'états et de manière générale de tout émetteur, domaine où nous avons déjà obtenus des résultats concrets qui seront prochainement

renforcés. Nous voulons aussi utiliser les différents signaux et information obtenus pour progressivement nous permettre de doter les outils et indicateurs ESG d'une dimension prédictive. L'expérience nous a appris que ces critères permettent d'identifier et d'anticiper de possibles problèmes, jusqu'à présent uniquement au niveau d'entreprise individuelle. Bien entendu un problème d'une certaine ampleur aura un impact sur toute la structure de l'entreprise et par conséquent sur ses actions et ses emprunts et obligations. Nous explorons l'utilité des critères extra-financiers pour la prévision à une échelle agrégée, par exemple au niveau sectoriel. Dans cet objectif, observer tant les actions que les obligations est un clair avantage. Le fond MAPFRE AM Capital Responsable ayant pour vocation d'appliquer non seulement des critères socialement responsables dans la sélection des titres de la poche action mais aussi dans le choix des obligations qui sont introduites dans le portefeuille. Ce sera donc un moment crucial pour étendre l'approche ESG à l'ensemble de nos véhicules. Soulignons que s'agissant d'un fonds mixte il cherche aussi être responsable par son profil financier. C'est un fond qui privilégie l'accumulation et la préservation de l'épargne à long terme, car notre conviction est que la finance responsable doit penser de manière stratégique et cela seulement peut s'articuler sur le long terme. L'intégration des équipes de gestion et d'analyse et l'utilisation d'outils technologiques permet à une équipe de professionnels situés à Paris et à Madrid, rassemblant plusieurs décennies d'expérience de gérer le fonds en capitalisant sur des expertises reconnues en actions, obligations et asset allocation. Etre responsable c'est bien entendu être ouvert et sensible aux défis du monde de demain et la gestion incorpore un processus continu d'innovation et d'amélioration. Le quotidien de la gestion et la confluence de perspectives différentes : actions, obligations, multi actifs, Paris, Madrid oblige à utiliser comme instrument au quotidien la transparence. De plus, une équipe multiculturelle permet d'affiner la sensibilité de manière à jauger de manière plus efficace la réponse à des questions ESG.

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

La signature des PRI par le groupe MAPFRE a probablement été la date charnière qui peut être considérée comme le point de départ formel de notre démarche d'investisseur responsable. À ceci, nous devons ajouter la prise de participation dans La Financière Responsable, société de gestion entièrement dédiée à l'investissement socialement responsable. Nous avons précédemment pris des engagements ponctuels, en particulier dans le cadre de fond de retraites financés par des entreprises et dotés d'une structure de gouvernance avec représentation des salariés (notamment le fond de retraite des employés de MAPFRE). Cependant, il est clair que la projection médiatique de la signature des PRI au plus niveau de notre groupe a été un catalyseur pour doter des ressources adéquates cet effort. Une analyse réaliste nous a amenés à chercher une alliance avec un leader en gestion ISR: La Financière Responsable qui a non seulement un track record solide et établi, mais aussi une méthodologie claire et convaincante.

2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique ?

Comme figure de référence dans l'assurance, MAPFRE est toujours très sensible à l'aspect risque. Dans le cas des risques, nous pensons qu'il est utile d'observer qu'il y a deux aspects :

- Un risque de Valorisation : les thématiques ESG affectent le prix des actifs par les perceptions qu'auront les investisseurs des dynamiques positives ou négatives.
- Un risque de Transition : les débats au sein de la société dans son sens ample ouvrent la porte à une position plus agressive de la part des autorités et des régulateurs, affectant au niveau opérationnel.

Pour suivre ce débat, nous prêtons bien sur attention aux propositions gouvernementales, et en particulier à la publication de l'Union Européenne en Taxonomie.

MAPFRE est très impliqué avec le changement climatique et a mis en place de nombreuses mesures pour contribuer activement à réduire ses effets. En particulier, elle est très concernée par l'empreinte

MAPFRE AM

de carbone et par conséquent elle exige aux entreprises avec lesquelles elle travaille des restrictions à ce sujet. MAPFRE prête une particulière attention à l’empreinte de carbone de ses portefeuilles. Pour les deux fonds à libeller les comités d’investissements refusent investir dans les entreprises avec un impact de carbone trop important.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l’activité d’investissement responsable de la société de gestion ?

Le partenariat et le contrat de Conseil signé avec La Financière Responsable permet à MAPFRE AM non seulement de se bénéficier de l’expertise de celle-ci mais aussi de son équipe de gestion et de recherche ISR.

Néanmoins, MAPFRE AM a aussi une équipe dédiée à l’activité ISR surtout pour la poche d’investissement de taux que ce soit des émetteurs privés ou publique (Etats).

Organigramme MAPFRE Asset Management SGIIC, SA.



L’équipe de gestion et de recherche ISR de MAPFRE Asset Management SGIIC, SA est composée de six gérants dont quatre sont aussi analystes pour la poche gouvernement et obligations et d’un spécialiste de l’analyse stratégique. Ces sept personnes participent directe ou indirectement aux différents comités entretenus périodiquement avec l’équipe de La Financière Responsable. Ceci permet réaliser l’analyse stratégique, financière et extra-financière de chaque valeur sélectionnée, de manière à développer une appréciation « intégrale » de chaque entreprise.

2.6 Quel est le nombre d’analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Cf. question 2.5. Quatre gérants-analystes de La Financière Responsable et quatre gérants-analystes de MAPFRE Asset Management SGIIC, SA.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
<input checked="" type="checkbox"/> SIFs - Social Investment Forum (plus détails des commissions) <input checked="" type="checkbox"/> PRI - Principles for Responsible Investment <input type="checkbox"/> ICCR - Interfaith Center on Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> ECCR - Ecumenical Council for Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> Commissions AFG <input type="checkbox"/> EFAMA RI WG <input type="checkbox"/> European Commission's High-Level Expert Group on Sustainable Finance <input checked="" type="checkbox"/> Global Compact UN <input checked="" type="checkbox"/> PSI - Principles for Insurance Sustainability	<input type="checkbox"/> IIGGC - Institutional Investors Group on Climate Change <input checked="" type="checkbox"/> CDP- Carbon Disclosure Project (précisez carbone, forêt, eau, ...) <input type="checkbox"/> Montreal Carbon pledge <input type="checkbox"/> Portfolio Decarbonization Coalition <input type="checkbox"/> Green Bonds Principles <input type="checkbox"/> Climate Bond Initiative <input checked="" type="checkbox"/> Appel de Paris <input checked="" type="checkbox"/> UNEPFI	<input type="checkbox"/> Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh <input type="checkbox"/> Access to Medicine Foundation <input type="checkbox"/> Access to Nutrition Foundation <input type="checkbox"/> Finansol	<input type="checkbox"/> ICGN - International Corporate Governance Network <input type="checkbox"/> Autres (précisez)

2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Les encours gérés par MAPFRE Asset Management SGIIC, SA étaient à 31 mai 2020 de 38.168 millions d'euros. La totalité des investissements gérés sont analysé au moins trimestriellement sous une perspective ESG, mais actuellement seul les fonds MAPFRE AM Capital Responsable et MAPFRE AM Inclusion Responsable et le fond de retraite MAPFRE Capital Responsable FP sont gérés sous une philosophie 100% ISR.

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

MAPFRE AM

En ce moment, les deux fonds MAPFRE AM Capital Responsable et MAPFRE AM Inclusion Responsable, objet de la demande de certification ISR, et MAPFRE Capital Responsable FP ont 62,7 millions d'euros. Le fond MAPFRE AM Capital Responsable à fin décembre avait un patrimoine de 42,5 millions d'euros et le fond MAPFRE AM Inclusion Responsable à fin décembre avait un patrimoine de 10,7 millions d'euros.

2.10 Quels sont les fonds ISR ouverts au public géré par la société de gestion ?

MAPFRE AM Capital Responsable, l'objectif du fond est d'offrir un équilibre entre la croissance à long terme du capital et la gestion d'un portefeuille d'actions et d'obligations européennes. Le but des investissements est de donner la préférence à des entités ayant une solide stratégie ESG. Le compartiment sélectionne des entreprises à l'égard de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, en s'appuyant sur la base de données Empreinte Ecosociale® de La Financière Responsable d'une part et de la méthodologie développée internement par MAPFRE Asset Management SGIIC, SA au sujet des investissements d'obligations gouvernementales.

<http://tfrval2013.es.mapfre.net/seguros/mis-ahorros/inversion/mapfre-am-capital-responsable-fund.jsp>

MAPFRE AM Inclusion Responsable, fond à thématique sociale, investit essentiellement dans des entreprises européennes de qualité choisies pour leur engagement en faveur du développement durable, avec une attention particulière pour le domaine social en raison de l'inclusion de personnes en situation de handicap. Le fond MAPFRE AM Inclusion Responsable effectue une analyse de la « politique handicap » des sociétés européennes sélectionnées en s'appuyant tant sur l'Empreinte Ecosociale® que sur la base de données 2ID®. MAPFRE Asset Management SGIIC, SA a la conviction que la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap, et partant, l'acceptation de la diversité et de la différence, renforce une culture d'entreprise flexible, inventive, innovante et donc vraisemblablement plus ouverte aux mutations et aux défis concurrentiels de demain.

<http://tfrval2013.es.mapfre.net/seguros/mis-ahorros/inversion/mapfre-am-inclusion-responsable-fund.jsp>

3. Données générales sur les fonds ISR présentés dans ce Code de transparence

3.1 Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds ?

MAPFRE Asset Management SGIIC, SA a décidé compter avec l'expérience de La Financière Responsable pour entreprendre son engagement en matière d'ISR. Pour avoir un lien fort, MAPFRE Asset Management SGIIC, SA est devenu actionnaire de l'entité française. Ainsi, et en plus sous la protection du « Investment Advisory Agreement » MAPFRE AM compte avec l'expertise en tant que société de gestion ISR de La Financière Responsable au sujet des entreprises européennes. Pour considérer les investissements dont MAPFRE AM en connaît le plus les émissions d'obligations d'états, elle a développé sa propre méthodologie ISR pour celles-ci.

Les objectifs poursuivis par MAPFRE Asset Management SGIIC, SA par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds sont non seulement de sélectionner pour ses clients les entreprises et les Etats qui

MAPFRE AM

peuvent leur fournir les meilleurs résultats économiques mais aussi les plus favorables en matière de croissance responsable. Pour cela, l'analyse des données extra-financières se développe en premier lieu. Puis se développe l'analyse financière traditionnelle pour la construction du portefeuille où des critères tels la valorisation et la liquidité déterminent les différentes pondérations dans le portefeuille.

Finalement, l'objectif de la compagnie est d'obtenir pour le compte de sa clientèle une performance financière en investissant dans des entreprises gérées et organisées pour :

- Réaliser une performance financière supérieure à celle de l'indice de référence à moyen terme.
- Encourager la transition vers une économie durable en visant une majorité d'entreprises signataires du Global Compact au sein des fonds. Le Global Compact est une initiative de l'Organisation des Nations Unies en faveur d'un engagement pour le développement durable, la lutte contre la corruption et le respect des Droits de l'Homme.
- Prendre en compte l'impact climatique de ses investissements par une empreinte carbone des portefeuilles inférieure ou égale à celle de l'indice de référence
- S'ancrer dans l'économie réelle en sélectionnant des entreprises plus dynamiques en termes d'emplois que celles composant l'indice de référence.
- Un engagement de la part du management des entreprises dans le développement durable en visant à sélectionner, dans ses fonds, une majorité d'entreprises ayant mis en place des critères de Responsabilité Sociale et Environnementale dans les politiques de rémunération des dirigeants.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissements des fonds ?

Pour réaliser l'analyse ESG MAPFRE Asset Management SGIIC, SA partage son univers d'investissement en deux : émetteurs privés (entreprises) et émetteurs publics (Etats). Pour les premiers elle utilise la méthode de gestion ISR de La Financière Responsable au sujet d'entreprises européennes et pour les seconds elle se sert de la méthodologie qu'elle-même a développée pour les émissions publiques.

En plus pour MAPFRE Inclusion Responsable, grâce au Contrat de Conseil avec La Financière Responsable elle obtient de la base 2ID® (Inclusion Indicators Database) les données pour mesurer le degré d'engagement des entreprises envers les personnes en situation de handicap. Ainsi elle peut quantifier, qualifier et suivre dans le temps un ensemble de pratiques concrètes dans leur politique « handicap » et d'inclusion.

Bien que la Financière Responsable fournisse la plupart des informations au sujet de recherche et analyse ISR, MAPFRE Asset Management SGIIC, SA utilisent d'autres sources d'informations tels les analyses des brokers, les travaux d'experts indépendants...

3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par les fonds ?

MAPFRE Asset Management SGIIC, SA prend en compte les critères environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance dans l'analyse d'une entreprise ou d'un pays. Pour le fonds MAPFRE AM Inclusion Responsable les critères de la politique « handicap » de l'entreprise sont également pris en compte.

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par les fonds ?

MAPFRE AM

Concernant les enjeux environnementaux, MAPFRE Asset Management SGIIC, SA se préoccupe des impacts directs et indirects des secteurs et des entreprises vis à vis les objectifs de développement durable. Elle considère, en tant que possible, les pratiques environnementales liées à la consommation d'énergie, les émissions de CO₂, le recyclage, l'énergie d'origine renouvelable, la consommation d'eau, la gestion des déchets ...

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...)?

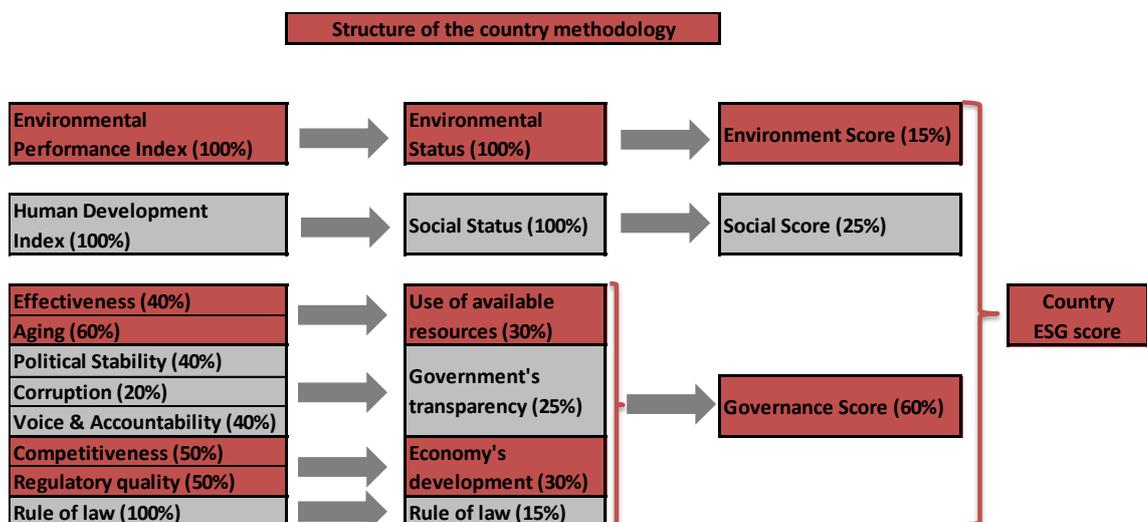
Comme déjà signalé antérieurement MAPFRE Asset Management SGIIC, SA utilise une approche différente s'il s'agit de dette publique ou de dette privée.

Pour évaluer sous une perspective ESG les émissions réalisées par les différents pays de l'OCDE MAPFRE Asset Management SGIIC, SA a développé une méthodologie propre qui néanmoins se sert d'indicateurs publics. Cela lui permet d'obtenir une notation ESG pour chaque pays qui se construit en considérant les différents facteurs d'Environnement, Social et de Gouvernance.

Les aspects environnementaux sont obtenus à partir du « Environmental Performance Index » développé par l'Université de Yale en collaboration avec « the World Economic Forum ». Cet indice fait le classement de la condition de « soutenabilité » des 180 pays analysés. Des variables au sujet de ressources d'eau, pollution, biodiversité, écosystème, émissions de CO₂... sont mesurées pour obtenir une note sur 100.

Les aspects sociaux proviennent du « Human Development Index » étude faite annuellement par Les Nations Unies dans le cadre de son programme pour le développement. Les pays sont évalués selon des données concernant les dimensions sociales de l'économie telles l'éducation, le genre, les revenus, l'inégalité...

Finalement la Gouvernance se mesure en combinant huit différentes variables qui sont pondérées selon leur importance. Pour évaluer l'influence d'un gouvernant sur la productivité on tient en compte ses investissements en I+D, comment la réglementation encourage les institutions, le marché de travail et le secteur privé. La transparence est analysée en mesurant la participation des citoyens à l'élection des leaders, étudiant la stabilité politique et les niveaux de corruption. On tient en compte aussi les stratégies adoptées pour prévenir et résoudre les conséquences du vieillissement de la population. On évalue le respect à la loi de tous les acteurs de la vie du pays (Gouvernement, police, citoyens...).



MAPFRE AM

Pour être éligible dans l'univers d'investissement de MAPFRE Asset Management SGIIC, SA la note du pays doit atteindre au moins 75/100 (Niveau 1). Néanmoins, les pays notés entre 70/100 et 74/100 feront partie d'une « watch list », si l'indicateur de Gouvernance se situe sur la moyenne de l'OCDE (76/100) alors on pourrait investir avec des limitations dans la dette de cet état (niveau 2). Tout pays avec une note inférieure à 70/100 sera exclu.

Pour les entreprises de la zone euro MAPFRE Asset Management SGIIC, SA a adopté la méthodologie de La Financière Responsable. Pour la poche actions les investissements sont fait selon les indications de La Financière Responsable et pour la poche obligations les gérants de MAPFRE AM investissent seulement dans les valeurs identifiées selon cette dernière comme éligibles et donc fait les mêmes exclusions. De ce faits, seules les entreprises définies comme Chef de file, Bon élève ou Prometteur n'ayant pas des exclusions ISR feront parties de l'univers d'investissement

Il faut décrire la méthodologie de La Financière Responsable pour avoir toute l'information, son approche consiste en une sélection positive de sociétés s'inscrivant dans une démarche de développement intégral. L'évaluation extra-financière est préalable à l'analyse financière.

En amont de l'étude des valeurs selon la méthode de Gestion Intégrale IVA[®], **La Financière Responsable** vérifie que les critères d'exclusion ne s'appliquent pas aux entreprises sous revue.

1) Critères d'exclusion

Selon les trois domaines (Environnement, Social et Gouvernance), sont exclues les entreprises :

- (E) Ayant des impacts directs et indirects sur l'environnement non compatibles avec les enjeux de développement durable ;
- (G) Ayant un lien direct ou indirect avec des activités liées aux bombes à sous munitions et mines antipersonnel ;
- (S) Faisant l'objet de controverses et infractions avérées en matière sociale ou Droits de l'Homme ;
- (S) Ayant pratiqué des licenciements sans accompagnement au cours des trois dernières années ;
- (G) Refusant de fournir ou communiquer les informations extra-financières et/ou financières.

Lorsqu'un motif d'exclusion est identifié, le gérant-analyste documente ce dernier et qualifie le degré d'exclusion selon 3 niveaux de gravité :

Niveau 1 : Exclusion franche. Les raisons, les faits ou les allégations ayant conduit à l'exclusion sont clairs, établis voire indiscutables. Le motif d'exclusion est objectivement évident et établi ;

Niveau 2 : Exclusion sérieuse. Les faits ou les allégations relevées sont probables, ils peuvent ne pas faire l'objet d'un jugement ou d'une procédure. Le degré de controverse est élevé. L'entreprise est exclue ;

Niveau 3 : Quarantaine. Les faits, controverses ou allégations sont incertains voire anciens.

Une société exclue avec un niveau 3 Quarantaine peut redevenir éligible après une analyse ESG IVA pour lever les controverses et apprécier le risque encouru. Sur une conclusion positive, l'entreprise peut rejoindre l'univers d'investissement éligible de LFR. Les critères d'exclusion de LFR font l'objet d'une veille permanente de la part de l'équipe de gestion de LFR. La liste d'entreprises exclues est documentée et fait l'objet d'une mise à jour mensuelle.

2) Description de l'analyse ESG au sein de l'analyse intégrale

Constitutif de la méthode de Gestion Intégrale IVA[®] et indissociable des deux autres analyses (stratégique et financière), le travail d'évaluation extra-financière des entreprises se décompose lui-même en quatre volets successifs :

- a. Collecte d'informations auprès de différentes sources :

MAPFRE AM

- En premier lieu, des sociétés étudiées (rapport annuel, rapport de développement durable, site internet, etc...). En particulier, le questionnaire extra-financier, recensant plus de 145 indicateurs extra-financiers, est envoyé chaque année à toutes les entreprises sous revue, dans le cadre de la réalisation de l'Empreinte Ecosociale® ;
- Les brokers ;
- Les experts indépendants ;
- Les parties prenantes (ONG, société civile...).

b. Rencontres, visites et dialogues avec les entreprises :

Au travers de rencontres avec différents interlocuteurs au sein des entreprises (Direction financière, DRH, Relations Investisseurs, Responsable Diversité...), La Financière Responsable acquiert une meilleure compréhension et évaluation de la dynamique d'engagement et des progrès réalisés par les sociétés dans leurs pratiques sociales, de responsabilité et leur engagement en faveur du développement durable. Cette démarche propre à **La Financière Responsable** permet notamment de couvrir un univers de petites et moyennes capitalisations encore non suivies par les agences de notation extra-financières. Cela permet également à **La Financière Responsable** de couvrir des critères ESG autres que ceux proposés par les agences de notation.

c. Évaluation de l'entreprise en fonction des enjeux propres à son activité :

Identification des enjeux clés (sectoriels, sociaux, environnementaux, stratégiques...) auxquels l'entreprise est confrontée et appréciation des réponses apportées par cette dernière.

d. Classification des valeurs analysées selon la typologie propre à La Financière Responsable :

Chef de file	Communication complète et exemplaire Résultats extra-financiers de qualité Programme de progression solide	
Bon élève	Communication quasi complète Résultats extra-financiers satisfaisants Dialogue intéressé et constructif	
Prometteur	Communication naissante mais en progression Résultats parcellaires mais satisfaisants Dialogue actif pour définir les voies d'amélioration	
Non investissable	Dilettante	Pratiques jugées insuffisantes Engagement au minimum requis Absence d'amélioration notable
	Communicante	Priorité à la communication pour des pratiques extra-financières limitées Risque extra-financier important
	Non concernée	Absence ou manque d'intérêt aux enjeux extra-financiers Peu d'indicateurs fournis

De plus, l'appréciation des pratiques et de la politique handicap de l'entreprise, en fonction des enjeux et des stratégies, amène à classer les entreprises selon la typologie suivante :

Chef de file	Acteur très engagé et en avance sur les sept piliers La politique handicap est prise en main dans sa globalité
Engagé	Acteur très engagé et en avance sur la plupart des sept piliers Les sujets principaux de la politique handicap sont pris en mai
Prometteur	Acteur engagé sur certains piliers La stratégie globale du handicap est satisfaisante mais peut être davantage structurée
Naissant	Non investissable Démarche handicap débutante Les voies d'amélioration méritent une surveillance

Les bases de données de l'Empreinte Ecosociale® et 2ID® permettent de conserver l'historique des données collectées en vue de comparaisons dans le cadre de la Gestion Intégrale IVA® et viennent alimenter le rapport annuel ESG des fonds.

3.6 A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

L'évaluation ESG des entreprises d'après la méthodologie de LFR peut être révisée à différentes occasions :

- Les critères d'analyse ESG et le statut ISR d'une valeur en portefeuille sont actualisés et révisés chaque année. L'actualisation ESG est réalisée par l'analyste/gérant de la LFR qui suit la valeur à partir des dernières informations ESG publiées par l'entreprise ou communiquées via le questionnaire ISR annuel de **La Financière Responsable** : la mise à jour ESG fait l'objet d'une note de synthèse réalisée par le gérant-analyste ; le volet ESG de la fiche valeur fait alors l'objet d'une actualisation précise et datée ;
- Lors de la mise à jour « intégrale » (ESG + stratégie + financier) des « fiches valeur » des sociétés suivies par La Financière Responsable (au minimum tous les 3 ans), l'évaluation ESG des entreprises est actualisée et, éventuellement, révisée suivant les nouveaux éléments portés à la connaissance des analystes ;
- Les gérants-analystes de LFR déterminent les domaines analysés dans le cadre de la Gestion Intégrale IVA® de manière évolutive, et réalisent un travail de veille active dans le but d'enrichir continuellement leurs définitions (notamment en ce qui concerne les évolutions en termes d'obligations réglementaires, efforts et autres démarches d'amélioration réalisées par les entreprises). Les critères et la méthodologie sont adaptés et enrichis en continu par l'équipe de gestion, sous la supervision du Responsable de Gestion ;
- Dès lors qu'une controverse susceptible d'aller à l'encontre des principes ISR de La Financière Responsable survient sur une société suivie, celle-ci fait l'objet d'une analyse approfondie qui peut entraîner une rectification de l'appréciation ISR de l'entreprise.

L'évaluation ESG des pays est révisée normalement de façon annuelle puisque la plupart des indicateurs utilisés ne sont publiés qu'une seule fois par an. Néanmoins, toutes les informations qui puissent avoir un impact sur les facteurs ESG sont motorisées de façon continue.

4. Processus de gestion

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

L'objectif de nos fonds commun de placement est de réaliser une croissance du capital à long terme. Les gérants peuvent investir dans des titres à revenu fixe et des actions. Notre méthodologie d'investissement à revenu fixe repose sur une sélection descendante des zones économiques et des secteurs ainsi qu'une approche ascendante pour les entreprises.

- Comité global d'allocation d'actifs trimestriel qui intègre l'ensemble des directions d'investissement impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie financière du groupe
- Analyse fondamentale / valeur axée sur les principaux pays et secteurs européens
- Suivi et analyse des principaux paramètres macroéconomiques et de marché à travers de larges sources d'informations: marché primaire, principales banques d'investissement internationales
- Comités hebdomadaires d'investissement et de marché avec tous les gestionnaires responsables des investissements
- Communication régulière avec les plus grandes banques d'investissement, gestionnaires, macro-analystes, commerçants, courtiers et sociétés de capital-risque.

Première étape: sources d'idées d'investissement

- Macro-analyse régionale et pays: principaux chiffres et statistiques économiques, banques centrales et leur impact sur la courbe de swap et les courbes de dette publique. Analyse fondamentale des entreprises: Revue approfondie des états financiers, suivi des résultats et rapprochement des évolutions réglementaires.
- Etude de la dette publique et des entreprises selon les critères ESG pour certaines politiques d'investissement. Focus sur la valeur relative des rendements obligataires et les tendances des principales devises.
- Analyse quantitative de la dette des entreprises: étude détaillée de l'industrie, analyse de la courbe et de la valeur relative par rapport à comparable et par rapport à la dette publique.
- Analyse fondamentale des entreprises: Revue approfondie des états financiers, suivi des résultats et rapprochement des évolutions réglementaires.
- Etude de la dette publique et des entreprises selon les critères ESG pour certaines politiques d'investissement.

Deuxième étape: processus de recherche

Dette publique

- Opportunités de marché
- Probabilités et scénarios potentiels
- Valeur relative

Dette des entreprises

- Surpondérations et sous-pondérations des secteurs du marché
- Sélection de valeurs individuelles
- Opportunités de valeur relative

Dernière étape: processus final

Intégration des critères ESG. La croyance en un système économiquement efficace et financièrement viable à l'échelle mondiale est une nécessité pour la création de valeur à long terme. Ce système récompensera l'investissement responsable à long terme et bénéficiera à l'environnement et à la société dans son ensemble; Elle se matérialise par le fait que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) affectent la performance des portefeuilles d'investissement.

Ces enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise liés à chaque entreprise sont étudiés à travers l'analyse de sa propre base de données. À souligner la récente acquisition du gestionnaire français «La Financière Responsable» spécialisé dans l'investissement ESG

Le point de départ pour l'analyse top-down est les chiffres macroéconomiques tels que la croissance du PIB, le niveau de la dette, l'inflation, les taux d'intérêt et le taux de chômage, entre autres. Les facteurs qualitatifs tels que le risque géopolitique, la politique de la banque centrale, les politiques gouvernementales et l'environnement réglementaire sont également pris en compte. Les critères ESG complètent notre évaluation de la solvabilité d'un pays.

L'approche bottom-up commence par une analyse réfléchie du profil de risque commercial d'une entreprise, de son orientation régionale, de son environnement opérationnel, de ses avantages concurrentiels et de son environnement réglementaire. Les mesures d'efficacité, les rendements prospectifs et la flexibilité financière sont mesurés en analysant les états financiers sur une base périodique et en comparant les mesures générales et spécifiques au secteur avec les concurrents.

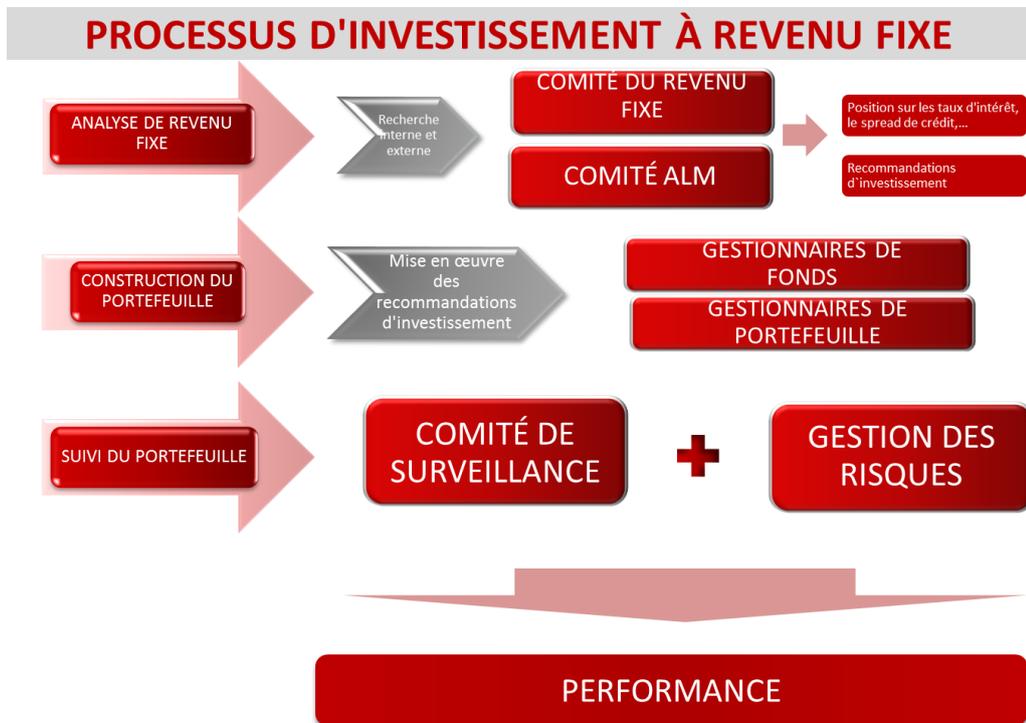
Concernant les exigences ESG pour les investissements des entreprises, suivront les critères de La Financière Responsable (LFR) pour faire partie de l'univers.

La construction du portefeuille est basée sur ce qui précède en s'appuyant sur l'allocation stratégique des actifs comme première approche. Il s'agit de la ligne directrice spécifique pour identifier le positionnement optimal du portefeuille de modèles à long terme pour notre profil de risque spécifique. Notre positionnement stratégique est défini au sein du Global Asset Allocation Committee. Ce comité se réunit sur une base trimestrielle, déterminant la répartition optimale des actifs entre les différentes classes d'actifs (actions et titres à revenu fixe) et les différentes juridictions géographiques, construisant un portefeuille stratégique. Le comité est intégré par les gestionnaires internationaux de fonds et de portefeuille du Groupe MAPFRE avec une représentation des différents sites dans lesquels le groupe est présent (Espagne, États-Unis, Brésil, France, Malte, etc.).

En ce qui concerne le processus décisionnel dans la construction d'un portefeuille, les gestionnaires de fonds sont activement impliqués au quotidien. Ils échangent ouvertement leurs points de vue sur les questions de marché en étant chargés d'exprimer leurs points de vue sur leurs domaines d'expertise d'investissement respectifs (macro, souverains, crédit, FX, produits dérivés, etc.). Comme décrit dans le processus d'analyse des titres à revenu fixe, ils évaluent i) la santé de l'économie mondiale en analysant les facteurs macroéconomiques, les risques géopolitiques, les politiques monétaires des banques centrales ainsi que des domaines spécifiques de l'économie d'un pays; ii) secteurs intérieurs, besoins d'emprunt, politiques budgétaires..., et; iii) l'analyse des obligations d'une entreprise et sa valorisation relative (adéquation de la durée, dynamique de la courbe de l'émetteur, force exécutoire de la structure d'émission, analyse de la liquidité et de l'écart de crédit et portée et analyse bon marché).

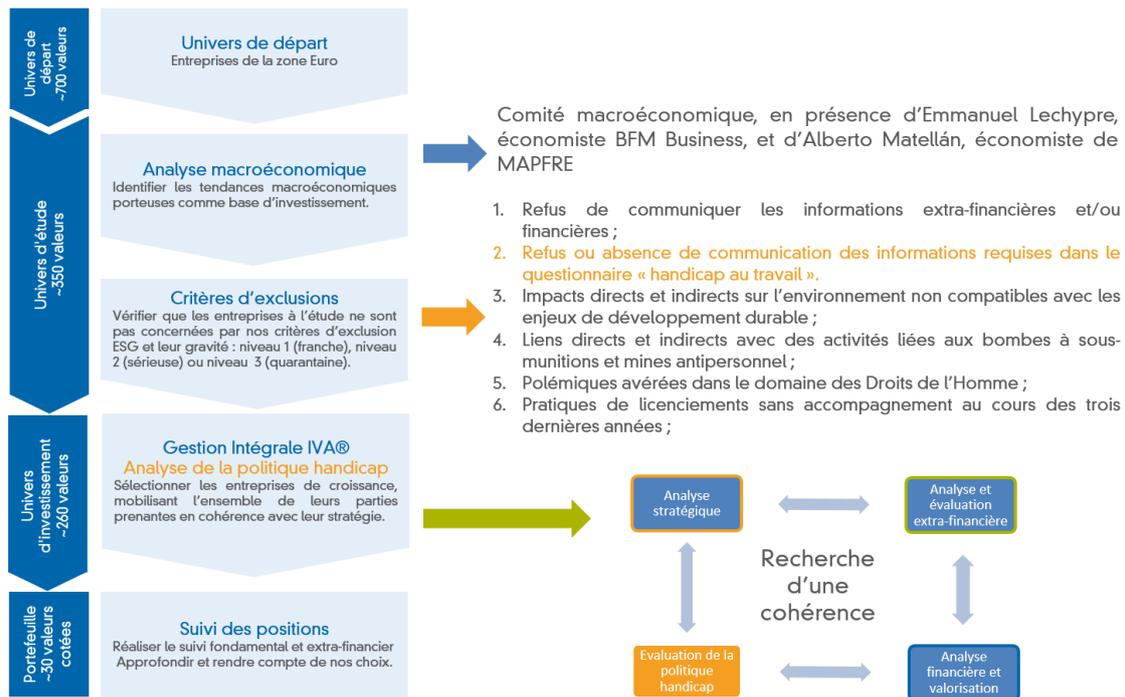
De plus, tous ces points de vue et analyses sont formellement formulés par le biais du Comité des titres à revenu fixe. Les gestionnaires d'investissement présentent leurs recommandations et idées d'investissement et de commerce dans ces comités afin d'élaborer, de consolider et de s'appuyer sur le consensus, d'améliorer la coordination entre les gestionnaires de fonds et de portefeuille ainsi que la transparence. Les discussions et les présentations sont correctement documentées dans les procès-verbaux des comités. En outre, la surveillance des gouvernements, des secteurs et des émetteurs est également mise en évidence dans ceux décrits ci-dessous. Ces comités ont lieu au moins une fois par mois.

Le processus d'investissement est résumé par le schéma suivant :



Le processus d'investissement pour la poche actions est résumé par le schéma suivant, l'analyse IVA s'appliquant aux deux fonds et l'analyse de la politique handicap s'appliquant en complément à MAPFRE AM Inclusion Responsable :

MAPFRE AM



Notre fonds LFR Inclusion Responsable, à thématique sociale, fait l'objet d'un processus d'investissement spécifique.

4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

MAPFRE AM pour prendre en compte les critères relatifs au changement climatique pour la dette publique utilise l'indice de performance environnementale « Environmental Performance Index¹ » développé par « Yale and Columbia University » avec la collaboration du « World Economic Forum. Cet indice permet une compréhension approfondie du comportement des 180 pays analysés en matière environnementale puisqu'il les analyse et les classe en termes de qualité de l'air, d'assainissement des ressources en eau, écosystème, biodiversité et questions climatiques et énergétiques entre autres. La méthodologie de l'indice change pour chaque nouvelle version incorporant les dernières données scientifiques et métriques

Pour les entreprises MAPFRE AM tient en compte la dimension Environnement de la même façon que La Financière responsable puisque c'est celle-ci qui définit l'univers. Elle applique les critères d'exclusion aux entreprises dont les impacts directs et indirects (scopes 1,2 et 3) sont incompatibles avec les enjeux de développement durable. Les pratiques environnementales de l'entreprise dans la consommation d'énergie, les émissions de CO2, le recyclage, l'énergie d'origine renouvelable, la consommation d'eau, la gestion des déchets ainsi que tous les engagements pris dans ces domaines sont considérées. Par conséquent, les enjeux climatiques sont pris en compte dans la sélection des valeurs.

¹ Wendling, Z. A., Emerson, J. W., Esty, D. C., Levy, M. A., de Sherbinin, A., et al. (2018). 2018 Environmental Performance Index. New Haven, CT: Yale Center for Environmental Law & Policy. <https://epi.yale.edu/>

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Pour les deux fonds libellés tout titre en portefeuille fait obligatoirement l'objet d'une analyse ESG.

MAPFRE AM

4.4 Le processus d'évaluation ESG et/ou du processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Pendant les douze les seuls changements ont consisté à faire les adaptations nécessaires des mis à jour entreprises par La Financière Responsable.

4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non

4.6 Les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Non.

4.7 Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Les fonds peuvent utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés à des fins de couverture ou d'investissement. Les dérivés Over the Counter (OTC) ne peuvent être utilisés qu'à des fins de couverture

4.8 Les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Oui, accessoirement jusqu'à 10% de son actif net en actions ou parts d'OPCVM et d'autres OPC, à l'exception de ceux gérés par MAPFRE AM ou une de ses sociétés affiliées.

5. Contrôle ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôle internes permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds ?

Le contrôle interne de MAPFRE AM sous la responsabilité du Responsable de Risque est en charge du contrôle de l'application de la méthode ISR dans le processus de gestion. Trimestriellement le Comité de Risque de MAPFRE AM analyse la totalité de ses investissements sous une optique ISR/ESG. Le Comité d'Investissement mensuel fait un compte-rendu qui est l'objet d'analyse par le responsable de Risque.

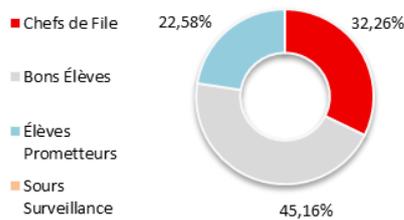
6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?

L'analyse ESG aboutit au classement de chaque valeur dans notre typologie ISR exposée en question 3.5.

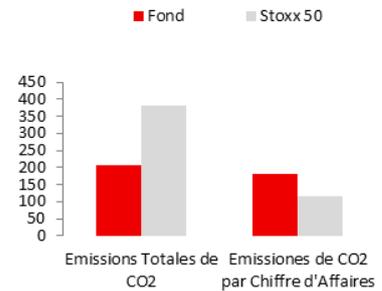
Au niveau du portefeuille nous agrégeons l'appréciation de l'ensemble des valeurs qui conduit à la répartition du portefeuille par typologie ISR. Ces éléments sont communiqués dans le reporting des fonds (cf. exemple de reporting ci-dessous):

Emetteurs Privés (Actions et Obligations)



Taux de Couverture: 100% de l'ActifNet
Taux d'Exclusion: 26,1%

Emissions de CO2



Unité de Mesure des Émissions de CO2: Millions de Tonnes

Indicateur ESG des Émetteurs Publics

Pays/Critères	Score Environnement sur 100	Niveau sur 3
France	83,95	1
Italie	76,96	1
Portugal	71,91	1
Espagne	78,39	1

Source: MAPFRE AM, WorldBank & OCDE

*Critères retenus : dépenses d'éducation, de santé, militaires et publiques ainsi qu'un score environnemental (Environmental Performance Index, EPI)

Indicateur ESG du Mois



Le groupe d'employés dans les sociétés de fonds a augmenté en moyenne de **4,4%** (vs Stoxx 50: 0,0%)

6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par les fonds ?

Les indicateurs ESG présents dans le reporting mensuel des fonds sont les suivants : Indicateurs ESG des émetteurs publics, typologie ISR de LFR, Emissions de GES et un indicateur différent chaque mois issu de la base de données de l'Empreinte Ecosociale® de LFR et qui a comme propos communiquer un indicateur d'impact sur le pilier environnemental, social, gouvernance ou Droits de l'Homme.

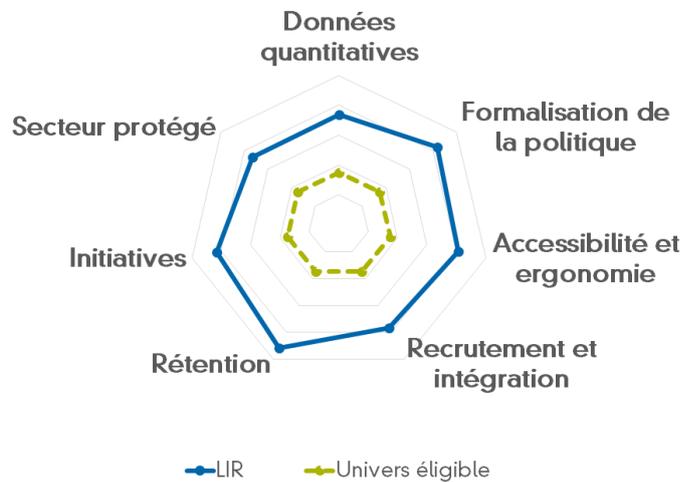
Ces indicateurs couvrent les trois domaines E, S et G. Les 12 indicateurs ESG du mois retenu pour l'année 2020 sont :

- Part des déchets recyclés
- Taux de croissance des effectifs
- Séparation des fonctions Président et Directeur Général
- Taux d'absentéisme
- Part de la consommation d'énergies d'origine renouvelable
- Part des entreprises signataires du Global Compact
- Taux de gravité des accidents de travail
- Consommation d'eau
- Nombre d'heures de formation du personnel
- Taux de féminisation du Comité Exécutive
- Pourcentage de l'actionnariat salarié

MAPFRE AM

- Ecart de rémunération hommes / femmes.

Dans le cas particulier de MAPFRE AM Inclusion Responsable les indicateurs de la politique Handicap présents dans le reporting mensuel sont les suivants :



De plus, le compte-rendu annuel ESG (Article 173) apporte une vision détaillée des indicateurs suivis dans les portefeuilles et des ODD (Objectifs de Développement Durable) associés.

6.3 Quels sont les supports media permettant de communiquer sur la gestion ISR du ou des fonds

MAPFRE AM communique sur la gestion ISR de ses fonds via plusieurs documents :

- Le prospectus et le DICI du fonds ;
 - Les rapports de gestion mensuels et annuels ;
 - La fiche de présentation du fonds ;
 - Le Rapport ESG (article 173)
 - Politique de vote ;
 - Les pages dédiées sur le site Internet. s documents d'information ainsi que les principaux éléments constituant la gestion ISR de MAPFRE AM sont communiqués au travers de différents vecteurs :
- a. **Le site internet de MAPFRE :**

Sur le site de MAPFRE AM www.mapfre.es, se trouvent non seulement des informations sur la société de gestion ainsi que des informations sur nos fonds d'investissements (fiche produit, prospectus, DICI, rapport annuel de gestion, rapport extra-financier, etc.).

La politique de vote le site internet de MAPFRE AM.

Les inventaires des fonds sont mis à disposition sur demande.

- b. **Le site internet de MDO :**

MAPFRE AM

Sur le site de MDO www.mdo-manco.com se trouvent des informations nos fonds d'investissements (Prospectus, DICI, rapport annuel de gestion, etc.).

6.3 La société publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Certains résultats d'engagement figurent dans le rapport extra-financier article 173 publié sur notre site.

Définitions FIR - Eurosif - AFG

Critères ESG : Environnement, Social et Gouvernance.

Dimension Environnementale : Désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement. Dimension Sociale Relative à l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur les parties prenantes, par référence à des valeurs universelles (notamment droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...).

Dimension de Gouvernance : Ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise.

ISR : « L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité.

En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. » (AFG – FIR, juillet 2013).

Émetteurs : Ensemble des entités (entreprises, États, agences, supranationaux ou collectivités locales) qui font appel au marché pour se financer en émettant des actions, obligations et autres titres financiers.

Approches

Engagement : Fonds dont l'objectif est d'influencer le comportement des entreprises investies pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. Des thèmes d'engagement doivent être définis et le suivi des actions d'engagement (dialogue individuel ou collectif, vote en assemblée générale, dépôt de résolution) doit être documenté.

Exclusion : Il existe deux types d'exclusions que peuvent appliquer les fonds :

- **EXCLUSIONS NORMATIVES** Les exclusions normatives consistent à exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales (droits de l'homme, convention de l'OIT, Pacte Mondial...), ou les États n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales.
- **EXCLUSIONS SECTORIELLES** Les exclusions sectorielles consistent à exclure des entreprises de secteurs d'activités comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie pour des raisons éthiques ou de santé publique, ou encore les OGM, le nucléaire, le charbon thermique... pour des raisons environnementales.

Les seules exclusions issues d'une interdiction réglementaire (ex : armes controversées, pays sous embargo...) ne suffisent à caractériser une approche d'exclusion.

Impact investing ou investissement à impact : Fonds qui investissent dans des entreprises ou organisations qui ont pour but premier de générer un impact environnemental ou social positif. L'impact induit par les investissements doit être mesurable. En France, l'impact investing peut être assimilé aux fonds solidaires qui investissent dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Intégration ESG : L'intégration ESG consiste pour une société de gestion à mettre à la disposition de ses gérants des éléments d'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) pour qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs décisions d'investissement. L'intégration ESG repose sur des ressources appropriées : accès organisé à la recherche ESG, score ESG ou carbone du portefeuille ou tout autre indicateur de suivi ex post. Elle a pour but d'améliorer la compréhension des risques et opportunités liés à chaque émetteur.

Sélection ESG : Cette approche consiste à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes :

- **best-in-class** : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche inclut l'ensemble des secteurs de l'économie ;
- **best-in-universe** : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité ;
- **best effort** : sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.

Thématique ESG : Fonds qui sont spécialisés sur des thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Ils investissent dans des émetteurs dont les produits ou services contribuent à générer des bénéfices répondant à la stratégie d'investissement. Les entreprises sélectionnées doivent respecter a minima certaines exigences ESG comme une veille active des controverses en matière environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G) et faire l'objet d'une démonstration de leur impact E ou S ou G.